



## Région wallonne

ARRETE MINISTERIEL du 27/01/97 CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE N° SAE/ALE26 dit « Carrière du Mouplon » à LESSINES .

---

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de L'Equipement et des Transports;**

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité économique désaffectés, notamment l'article 80;

Vu la délibération du Conseil communal de la Ville de LESSINES prise en séance du 3 mai 1994, demandant la désaffectation du site n° SAE/ALE26 dit « Carrière du Mouplon » à LESSINES;

**ARRETE :**

**Article 1er.**

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/ALE26 dit « Carrière du Mouplon » à LESSINES, comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant été à LESSINES, 1ère division, section B, n° 140n, 140p, 145m, 145n, 147v, 151e, 151f, 152d, 152e, 152f, 153d, 160d, 163c, 207d, 212f, 217p, et repris au plan n° SAE/ALE26 annexé au présent arrêté, est désaffecté et doit être rénové.

**Article 2.**

Le présent arrêté sera transmis :

- à la Ville de LESSINES pour avis motivé;
- aux propriétaires pour observations et réclamations :

La société Carrière Unies de Porphyre, 64 rue de Belle Vue à 1000 Bruxelles;  
La société Sartoise de Confection, 93 Chevauchoire de Viane à 7860 Lessines.

Namur, le 27 JAN. 1997

**Le Ministre de l'Aménagement  
du Territoire, de l'Equipement  
et des Transports,**

**Michel LEBRUN.**